

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 18 mars 2024

**Objet : Travaux pour l'extension - rénovation du restaurant scolaire – avenant n° 1 au lot 4
« Etanchéité – Zinguerie »
N° 2024-03-18/07**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 19 Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absents : M. Salim DJELLAB

Absents excusés : M. Jean-Pierre SAPT et Mme Magali RAMIREZ

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à M. Laurent BELUZE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Sylvie GALLAND

Date de convocation du Conseil municipal : 4 mars 2024

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE

Madame Aurélie SIVET, Adjointe au Maire déléguée à l'Education, la Jeunesse et la Culture, rappelle que le Conseil municipal a, par la délibération n° 2023-07-24/01 du 24 juillet 2023, validé le marché de travaux (12 lots) pour l'extension-rénovation du restaurant scolaire.

Elle présente le projet d'avenant n°1 pour le lot 4 « « Etanchéité – Zinguerie » conclu avec UNIVERSAL ETANCHEITE.

Cet avenant qui se traduit globalement par une moins-value de 5 333,94 € TTC par rapport au montant initial du marché, retrace les travaux supplémentaires, soit 4 502,83 € TTC, et les travaux non réalisés, soit 8 947,78 € TTC.

Le montant initial du marché s'élève à 53 063,48 € HT. Le nouveau montant, après avenant, s'élève à 48 618,53 € HT, soit une baisse de 8,38 %.

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'article R.2194-1 du Code de la commande publique portant sur les cas de modifications des marchés publics ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 au lot 4 « Etanchéité – Zinguerie » avec la société UNIVERSAL ETANCHEITE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°4 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 19 mars 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240318-2024-03-18-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024
Publication : 20/03/2024